

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 623

présenté par
M. Berville

à l'amendement n° 425 de M. Lecoq

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en assure l'efficacité et l'effectivité »,

les mots :

« constitue l'une des conditions majeures de cette action »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.